

La République En Marche

Michel DELPON & DENISE MENARD

RÉPONSE A VOTRE QUESTIONNAIRE

« EN TANT QUE FUTUR LÉGISLATEUR »

1/ Démocratie et Action Publique

1.1 - Sécurisation du fonctionnement et des projets associatifs

Nous comptons rester en lien et avoir des rencontres régulières, à votre écoute, à l'écoute de vos projets, vos besoins et vos problématiques de terrain et de fonctionnement. Suivies de points réguliers tous les 6 mois environ, afin de réviser éventuellement les positions en fonction des débuts de résultats obtenus. Si possible, créer un relai parlementaire régional, afin de comprendre les projets, les porter au niveau national, les défendre, et toujours en faire des bilans d'étape. Dans le cadre du mille-feuilles, et si les projets nous semblent défendables, nous nous engageons à vous aider dans le portage de projet au niveau régional et départemental.

1.2 – Politique de reconnaissance et de valorisation des militants et élus associatifs

Si votre problématique est d'ordre financier, le député n'a aucun pouvoir.

Cependant, nous pourrions apporter une reconnaissance au travail des militants, par un soutien actif, une présence à des réunions importantes, un appui à vos actions, voire même organiser des réunions publiques avec vous. Nous oeuvrerons pour faciliter l'intégration des activités réalisées au sein d'associations dans le cadre d'une VAE, ou d'une obtention d'équivalence à l'échelle européenne, par ex par le biais des ECVET.

1.3 – Inflexion du mouvement de défiance vis-à-vis des institutions

Dans le cadre de la démocratie citoyenne instaurée dans le cadre d'En Marche, nous serons toujours à l'écoute des idées, des projets, et nous les traiterons avec honnêteté et transparence. Nous mettrons en place une consultation citoyenne physique et numérique.

Nous assurerons aussi le lien indispensable entre le territoire local et le national, en s'appuyant sur le tissu associatif.

2/ Education/Formation/Education Populaire

2.1 – Amélioration de la formation des enseignants dans l’accomplissement de leur métier

Nous essaierons de faire passer des textes législatifs et/ou sous forme de circulaires ministérielles pour que la formation des enseignants, notamment dans l’enseignement technologique et professionnel, soit plus pratique, plus pragmatique et adaptée aux besoins de notre territoire.

- Par exemple en imposant une formation pratique aux nouveaux enseignants dans leur cursus préalable à leur prise de fonction, et notamment aux enseignants qui n’ont eu aucune césure dans leur parcours allant de leur propre formation jusqu’à leur fonction d’enseignant
- et aussi en proposant des stages au sein des entreprises locales mais aussi des associations diverses, au lieu de stages disciplinaires, ce qui rapprochera le milieu entrepreneurial et salarial de l’école
- et encore en leur donnant des bases solides
 - pour affronter une vie de classe souvent perturbante
 - pour savoir travailler avec des publics à besoins particuliers (dys...par ex)

Enfin, un soutien aux enseignants sur la laïcité, la citoyenneté, le respect est primordial.

A cela devra s’ajouter une vraie politique d’orientation, évitant ainsi de remplir des classes avec des jeunes non motivés par la filière qui leur est imposée par manque de place dans celle qu’ils aimeraient suivre, ou tout simplement parce qu’ils ne veulent ou ne peuvent pas partir loin de chez eux.

2.2 – Formation Tout au Long de la Vie

Nous pensons que cette formule a déjà un sens, quoi qu’en laisse penser votre question.

Tout est améliorable, donc effectivement, dans le programme du Président Macron, un effort est prévu pour dynamiser la FTLV, pour tout citoyen, lorsqu’il est salarié, comme lorsqu’il est chômeur.

Pour avoir une chance de rester dans son travail ou d’en trouver un, il sera de plus en plus nécessaire de s’adapter et d’évoluer. Il y a peu de chances qu’on puisse n’avoir qu’un métier de 20 ans jusqu’à sa retraite.

Il faudra donc que la formation s’adapte aussi à cette évidence et que les centres de formation, comme leurs financeurs évoluent dans leurs programmes, dans la formation de leurs formateurs, en fonction des besoins des territoires, parfois vite.

Le programme de Mr MACRON prévoit des aides financières substantielles pour aider les gens à se former et la formation est considérée comme un investissement efficient.

2.3 – Politiques dans l’enseignement face aux inégalités sociales

Nous proposons de soutenir déjà ce qui existe, comme par exemple la gratuité de la formation des jeunes élèves et apprentis.

De plus, un soutien aux associations de parents d'élèves semble essentiel.

Il faudra aussi revoir et proposer une revalorisation des aides via le Fonds Social Lycéen et le Fonds Social Apprentis, tout en exigeant des établissements d'établir un barème et donc une possibilité de contrôle de la distribution des fonds.

L'enseignement professionnel dépendant désormais énormément des collectivités territoriales régionales, il sera nécessaire de défendre un FSL et un FSA en provenance de ces collectivités.

D'autre part, il sera nécessaire de renforcer les liens entre les écoles, les éducateurs spécialisés, les centres sociaux, et travailler en interprofession.

3/ Laïcité

3.1 – Etablissements privés et obligations de fonctionnement (mixité sociale, carte scolaire, rythmes scolaires)

Depuis quelques années, les divergences entre traitement des écoles privées et publiques se sont atténuées, tout au moins sur 2 axes de votre question. Des familles aisées ou non, préférant mettre leurs enfants dans le privé confessionnel ou non, sont libres de leur choix. Certaines écoles font des réductions sur le prix de la scolarité pour les familles en difficulté financière. Ceci est un gage de mixité. Quant à la carte scolaire, il ne faut pas se leurrer, les familles aisées et cultivées savent très bien la détourner même dans l'enseignement public.

Quant aux rythmes scolaires, à ma connaissance, seules les Maisons Familiales Rurales ont la possibilité de déroger aux rythmes traditionnels, ce qui leur permet d'ailleurs de se démarquer en proposant des rythmes appropriés. Ce qui semble encore plus avantageux pour eux, c'est dès les classes de collège, de disposer d'une Dotation Globale d'Heures calculée de manière bien plus souple que dans l'enseignement public ou privé.

Enfin, dans tous ces établissements privés, une part des financements est certes d'ordre public, mais ils ont aussi une part en provenance des familles et pour ceux qui sont confessionnels de leurs instances propres.

Ce qui me paraît plus grave, ce sont les écoles qui se développent hors contrat, confessionnelles ou pas, et qui peuvent endoctriner les enfants en toute impunité. Je pense que c'est dans ce domaine que l'Etat et les législateurs doivent agir.

3.2 – Formation à la laïcité des jeunes et des agents

Auprès des jeunes, un travail au quotidien est nécessaire, avec tous les membres des communautés éducatives. Nous proposons de mettre en place dans les programmes, et dans le cadre de l'autonomie des établissements, une sensibilisation dans les classes des plus jeunes (dès le CP) et une poursuite de cet effort dans les cours en collège, des semaines de la laïcité, adaptées aux besoins de chaque établissement, et enfin de développer des conseils de vie lycéenne pour les lycéens.

Les directeurs(trices), principaux, et proviseurs et adjoints, les CPE, devront avoir une journée de travail sur ce sujet, en lien avec les organismes, associations qui traitent de ce sujet. Et ce afin d'être mieux armés pour en parler devant leurs équipes.

3.3 – Modification des concordats

Ce point ne nous semble pas prioritaire au milieu de tous les sujets qui posent question à ce jour.